

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

- **Délibération n°2021.363 : MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'adopter le règlement interne du télétravail de la communauté de communes Moret Seine et Loing annexé à la présente délibération.

- **Délibération n°2021.364 : CESSION, AUPRES DE LA SOCIETE DEPOLIA, D'UNE PARCELLE SISE RUE DES REMISES A MORET-LOING-ET-ORVANNE**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- La cession au profit Société Civile Immobilière « Des Remises » du lot n°9, d'une surface de 668m² situé sur le lotissement « Les Remises », constitué de la parcelles ZB 449, sise rue des Remises (77 250 MORET-LOING-ET-ORVANNE), au prix de 13 500€ HT (treize mille cinq cents euros hors taxes) ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'inscrire les recettes au budget communautaire.

- **Délibération n°2021.365 : CONVENTION TERRITOIRE GLOBALE**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver la signature avec la CAF 77 de la Convention Territoriale Globale (CTG) annexée à la délibération.

- **Délibération n°2021.366 : BUDGET PRINCIPAL MORET SEINE ET LOING - DECISION MODIFICATIVE 1 DU BUDGET 2021**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'opérer une neutralisation totale de l'amortissement des subventions d'équipements inscrites en balance d'entrée du compte de gestion 2006 d'un montant de 1 252 150,38 € et d'effectuer la régularisation sur 1 année vu l'antériorité de l'opération soit sur l'exercice 2021.

DECIDE de modifier le Budget Principal M14 de Moret Seine et Loing conformément aux documents ci annexés.

- **Délibération n°2021.367 : BUDGET ANNEXE M14 – OFFICE DE TOURISME MORET SEINE ET LOING - DECISION MODIFICATIVE 2 DU BUDGET 2021**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le Budget Annexe M14 – Office de Tourisme Moret Seine et Loing de la façon suivante :

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Energie et électricité	60612	2 000 €	0 €
	Autres matières et fournitures	6068	- 2 800 €	0 €
	Contrat de prestations de services	611	100 €	0 €
	Locations mobilières	6135	200 €	0 €
	Autres services extérieurs	6288	500 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Matériel de bureau et informatique	2183	- 2 800 €	0 €
	Autres immobilisations	2188	2 800 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

- **Délibération n°2021.368 : BUDGET ANNEXE M14 – POLE ECONOMIQUE DES RENARDIERES DECISION MODIFICATIVE 1 DU BUDGET 2021**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières de la façon suivante :

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Autres matières et fournitures	6068	- 2 000 €	0 €
	Entretien de terrains	61521	- 2 000 €	0 €
	Honoraires	6226	4 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Terrains nus	2111	- 22 000 €	0 €
	Réseaux câblés	21533	10 000 €	0 €
	Réseaux d'électrification	21534	12 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

- **Délibération n°2021.369 : BUDGET ANNEXE M4 – HOTELS D'ENTREPRISES MORET SEINE ET LOING - DECISION MODIFICATIVE 1 DU BUDGET 2021**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le Budget Annexe M4 – Hôtels Entreprises Moret Seine et Loing de la façon suivante :

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Entretien de bâtiments publics	61521	- 15 000 €	0 €
	Créances admises en non-valeurs	6541	- 101 217 €	0 €
	Créances éteintes	6542	110 217 €	0 €
	Dotations aux provisions des actifs circulants	6817	6 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

- **Délibération n°2021.370 : BUDGET ANNEXE M14 – ANCIEN SITE ABB (EX ZI A CHAMPAGNE) - DECISION MODIFICATIVE 1 DU BUDGET 2021**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le Budget Annexe M14 – Ancien Site ABB (Ex ZI à Champagne) de la façon suivante :

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Créances éteintes	6542	- 8 000 €	0 €
	Dotations aux provisions des actifs circulants	6817	8 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

• **Délibération n°2021.371 : BUDGET PRINCIPAL MORET SEINE ET LOING - POURSUITE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ANNEE 2022**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à effectuer les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans les limites fixées par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

Affectations = Poursuite des opérations d'investissement engagées en 2021 :

- Réhabilitation de la Piscine du Grand Jardin ;
- Participation à Seine et Marne Numérique – Déploiement de la fibre optique ;
- Réhabilitation et extension de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Champagne sur Seine ;
- Remplacement de matériel et provision en cas d'aléas avant le vote du Budget 2022, etc... ;

• **Délibération n°2021.372 : BUDGET ANNEXE M14 – OFFICE DU TOURISME MORET SEINE ET LOING – POURSUITE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ANNEE 2022**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à effectuer les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans les limites fixées par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

Affectation = acquisition d'équipement

Chapitres		Crédits ouverts en 2021	Autorisation avant BP 2022
20 - Immobilisations incorporelles		0 €	0 €
2051	<i>Concessions et droits similaires</i>	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles		4 800 €	1 200 €
2131	<i>Bâtiments publics</i>	0 €	0 €
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0 €	0 €
2135	<i>Aménagement des installations</i>	0 €	0 €
2183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	2 000 €	500 €
2184	<i>Mobilier</i>	0 €	0 €
2188	<i>Autres immobilisations</i>	2 800 €	700 €
TOTAL		4 800 €	1 200 €

• **Délibération n°2021.373 : BUDGET ANNEXE M14 – POLE ECONOMIQUE DES RENARDIERES - POURSUITE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ANNEE 2022**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à effectuer les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans les limites fixées par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

Affectation = Aménagement (branchements réseaux) pour les parcelles vendues des tranches 3 Bis et 4 Phase 1

Les nouvelles opérations d'aménagement seront constatées selon la procédure de lotissement (gestion des stocks de terrains aménagés)

Chapitres		Crédits ouverts en 2021	Autorisation avant BP 2022
20 - Immobilisations incorporelles		0 €	0 €
2031	<i>Frais d'études</i>	0 €	0 €
2051	<i>Concessions et droits similaires</i>	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles		93 096 €	23 274 €
2111	<i>Terrains nus</i>	0 €	0 €
2128	<i>Autres agencements et aménagements de terrains</i>	0 €	0 €

2151	<i>Réseaux de voirie</i>	10 000 €	5 000 €
2152	<i>Installation de voirie</i>	0 €	0 €
21531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	10 000 €	0 €
21532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	0 €	0 €
21533	<i>Réseaux câblés</i>	10 000 €	4 000 €
21534	<i>Réseaux d'électrification</i>	52 000 €	10 000 €
21538	<i>Autres réseaux</i>	11 096 €	4 274 €
2158	<i>Autres installations</i>	0 €	0 €
2188	<i>Autres immobilisations</i>	0 €	0 €
23 - Immobilisations en cours		0 €	0 €
2313	<i>Construction</i>	0 €	0 €
238	<i>Avances versées sur immobilisations corporelles</i>	0 €	0 €
TOTAL		93 096 €	23 274 €

- **Délibération n°2021.374 : BUDGET ANNEXE M14 – ANCIEN SITE ABB (EX ZI A CHAMPAGNE) - POURSUITE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ANNEE 2022**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à effectuer les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans les limites fixées par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

Affectation = Aménagement de la parcelle restant propriété de la CCMSL.

Chapitres		Crédits ouverts en 2021	Autorisation avant BP 2022
20 - Immobilisations incorporelles		0 €	0 €
2031	<i>Frais d'études</i>	0 €	0 €
2051	<i>Concessions et droits similaires</i>	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles		6 538 €	1 634 €
2111	<i>Terrains nus</i>	0 €	0 €
2128	<i>Autres agencements et aménagements de terrains</i>	6 538 €	1 634 €
2151	<i>Réseaux de voirie</i>	0 €	0 €
2152	<i>Installation de voirie</i>	0 €	0 €
21531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	0 €	0 €
21532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	0 €	0 €
21533	<i>Réseaux câblés</i>	0 €	0 €
21534	<i>Réseaux d'électrification</i>	0 €	0 €
21538	<i>Autres réseaux</i>	0 €	0 €
2158	<i>Autres installations</i>	0 €	0 €
2188	<i>Autres immobilisations</i>	0 €	0 €
23 - Immobilisations en cours		0 €	0 €
2313	<i>Construction</i>	0 €	0 €
238	<i>Avances versées sur immobilisations corporelles</i>	0 €	0 €
TOTAL		6 538 €	1 634 €

- **Délibération n°2021.375 : BUDGET PRINCIPAL CC MORET SEINE ET LOING - PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de constituer, à compter de l'exercice 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 Décembre 2020.

DECIDE de réviser annuellement le montant des provisions pour créances douteuses au vu des restes à recouvrer constatés au 31 Décembre N-1, en appliquant un taux de 15 %

CONSTATE pour l'exercice 2021, une provision pour créances douteuses d'un montant de 4 999,95 €

- **Délibération n°2021.376 : BUDGET ANNEXE ANCIEN SITE ABB - PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de constituer, à compter de l'exercice 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 Décembre 2020.

DECIDE de réviser annuellement le montant des provisions pour créances douteuses au vu des restes à recouvrer constatés au 31 Décembre N-1, en appliquant un taux de 15 %.

CONSTATE pour l'exercice 2021, une provision pour créances douteuses d'un montant de 7 918,01 €.

- **Délibération n°2021.377 : BUDGET ANNEXE HOTELS D'ENTREPRISES MORET SEINE ET LOING - PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de constituer, à compter de l'exercice 2021 une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 Décembre 2020.

DECIDE de réviser annuellement le montant des provisions pour créances douteuses au vu des restes à recouvrer constatés au 31 Décembre N-1, en appliquant un taux de 15 %.

CONSTATE pour l'exercice 2021, une provision pour créances douteuses d'un montant de 5 528,28 €.

- **Délibération n°2021.378 : BUDGET PRINCIPAL – CC MORET SEINE ET LOING - CREANCES IRRECOURVABLES – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en créances éteintes les créances irrécouvrables figurant dans les tableaux annexés. Ces créances feront l'objet de mandats à l'article 6542 du Budget principal – CC Moret Seine et Loing.

- **Délibération n°2021.379 : BUDGET ANNEXE – HOTELS D'ENTREPRISES MORET SEINE ET LOING - CREANCES IRRECOURVABLES – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en créances éteintes les créances irrécouvrables figurant dans les tableaux annexés. Ces créances feront l'objet de mandats à l'article 6542 du Budget Annexe – Hôtels d'Entreprises Moret Seine et Loing.

- **Délibération n°2021.380 : BUDGET PRINCIPAL – CC MORET SEINE ET LOING - CREANCES IRRECOURVABLES – ADMISSION EN NON-VALEURS**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau annexé pour un montant de 4 017.65€. Ces créances feront l'objet d'un mandat à l'article 6541 du budget principal – CC Moret Seine et Loing.

- **Délibération n°2021.381 : BUDGET ANNEXE – HOTELS D'ENTREPRISES MORET SEINE ET LOING - CREANCES IRRECOURVABLES – ADMISSION EN NON-VALEURS**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

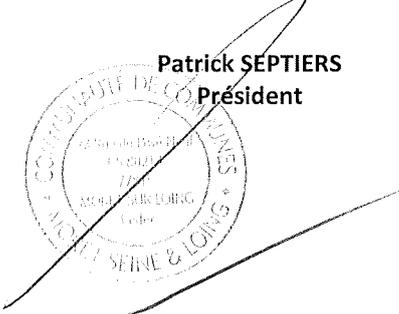
DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau annexé pour un montant de 3 364.39€. Ces créances feront l'objet d'un mandat à l'article 6541 du budget annexe – Hôtels d'Entreprises Moret Seine et Loing.

- **Délibération n°2021.382 : TRAVAUX EN REGIE – ANNEE 2021**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de transférer à la section d'investissement les travaux réalisés par la régie technique relatifs à l'aménagement des locaux situés sur le Site Prugnat pour réorganiser les services de la collectivité.

- Matériels et fournitures acquis pour l'opération = 19 809,46 € ;
- Main d'œuvre (300 heures) = 11 124,00 € ;
- coût global de l'opération = 30 933,46 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.


Patrick SEPTIERS
Président

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu.